Image not found or type unknown

# age décisif pour garde alterné et pensions

Par **maclem**, le **11/09/2012** à **18:33**

Bonjour
Actuellement en procèdure de divorce, la conciliation en date du 21 décembre 2010 à octroyer la garde des enfants un week en sur deux à leur papa et la moitié des vacances. à nos deux enfants. Le papa ne fait pas d'effort en activités et en nourriture (pas de vrais repas) . Le papa me dénigre sans arrêt voir des insultes quand nous nous échangeons les enfants et des menaces quand je réclame la pension en date fixe soit le 5 de chaque mois comme précisée dans la conciliation.
La situation est très difficile à gérer lors des échanges des enfants (faits relatés auprès de la gendarmerie mais rien de dramatique pour eux) (deux mains levées d'effectuées depuis 2010 et une le 7 septembre dernier). J'aimerais savoir à quel âge les enfants peuvent choisir d aller chez leur papa ou pas????? (elles ont 14 et 11 ans à ce jour)
J'aimerais savoir également si je peux demander une revalorisation de la pension (actuellement 150 euros par enfants x2) (je tiens à préciser qu'il ne participe à rien d'autre du tout même pas quand les filles ont besoin de quelques chose chez lui (je dois le rembourser même pendant les grandes vacances)
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés